# Les forêts urbaines

*Irène Nenner*

*Chaville Environnement et Collectif Grand Paris T3*

# Les forêts urbaines en Ile de France

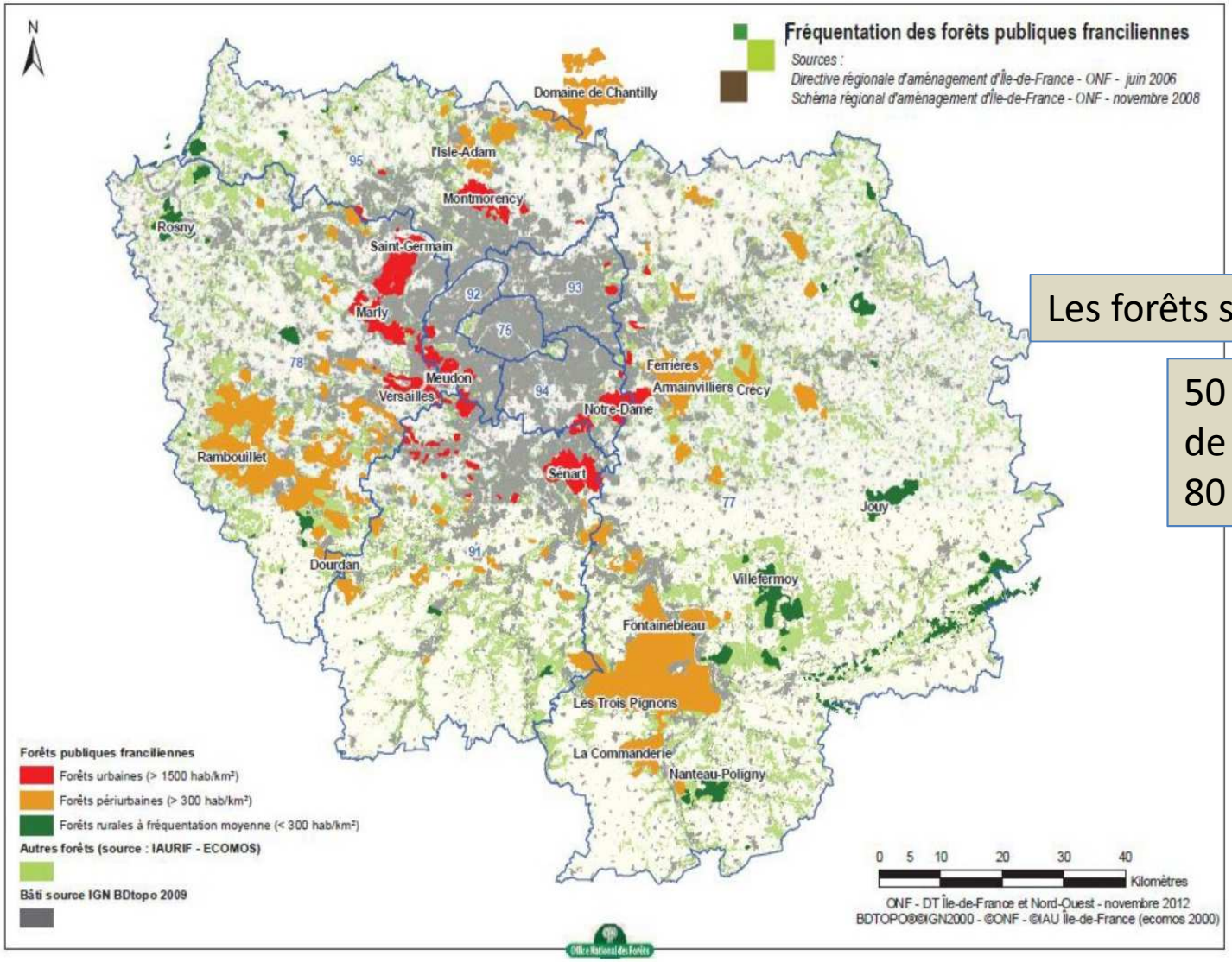


Les forêts sont ouvertes au public

50 massifs – 13 millions de franciliens
80 millions de visiteurs

# Les forêts urbaines en Ile de France

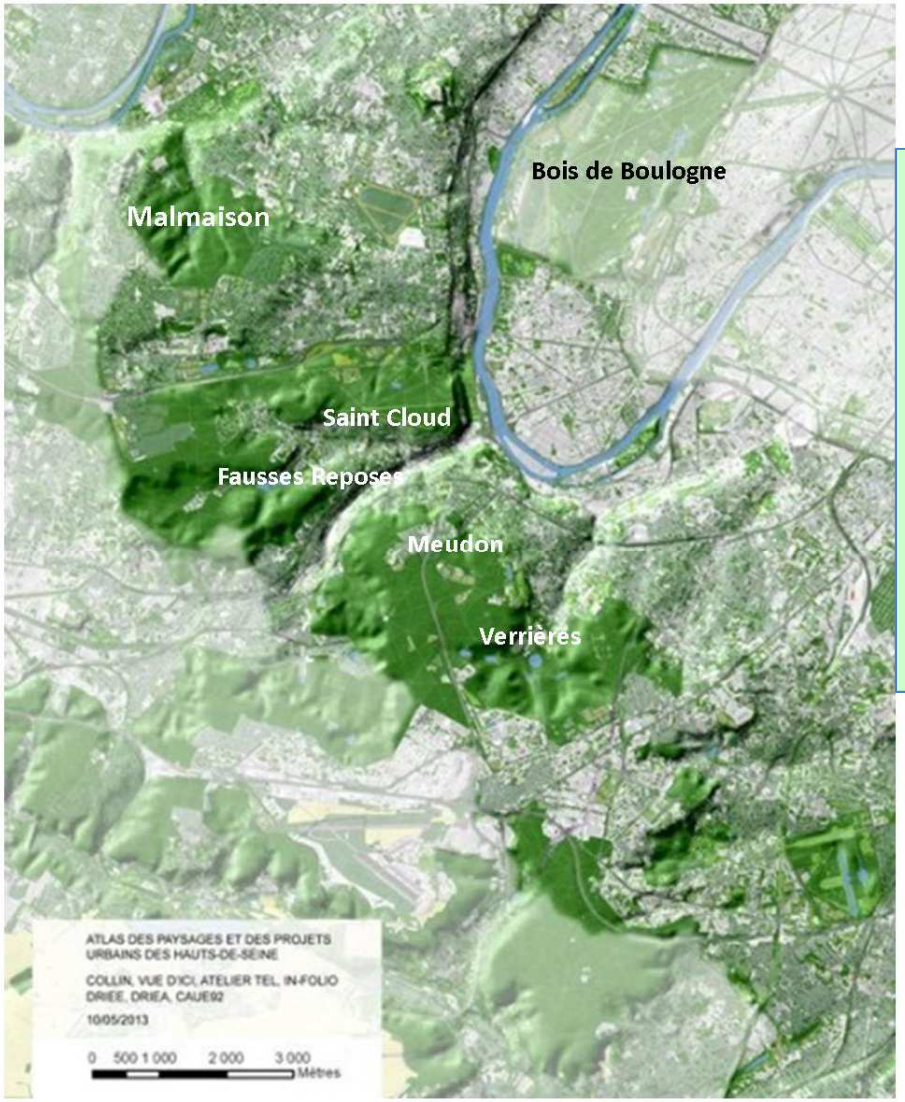


- Les forêts et les espaces verts sont une aide majeure à la santé et au bien-être des citadins
- Les arbres sont une arme contre la pollution de l'air
- Les arbres sont des puits de carbone et une arme contre le réchauffement climatique

# Les forêts : une riche source de biodiversité

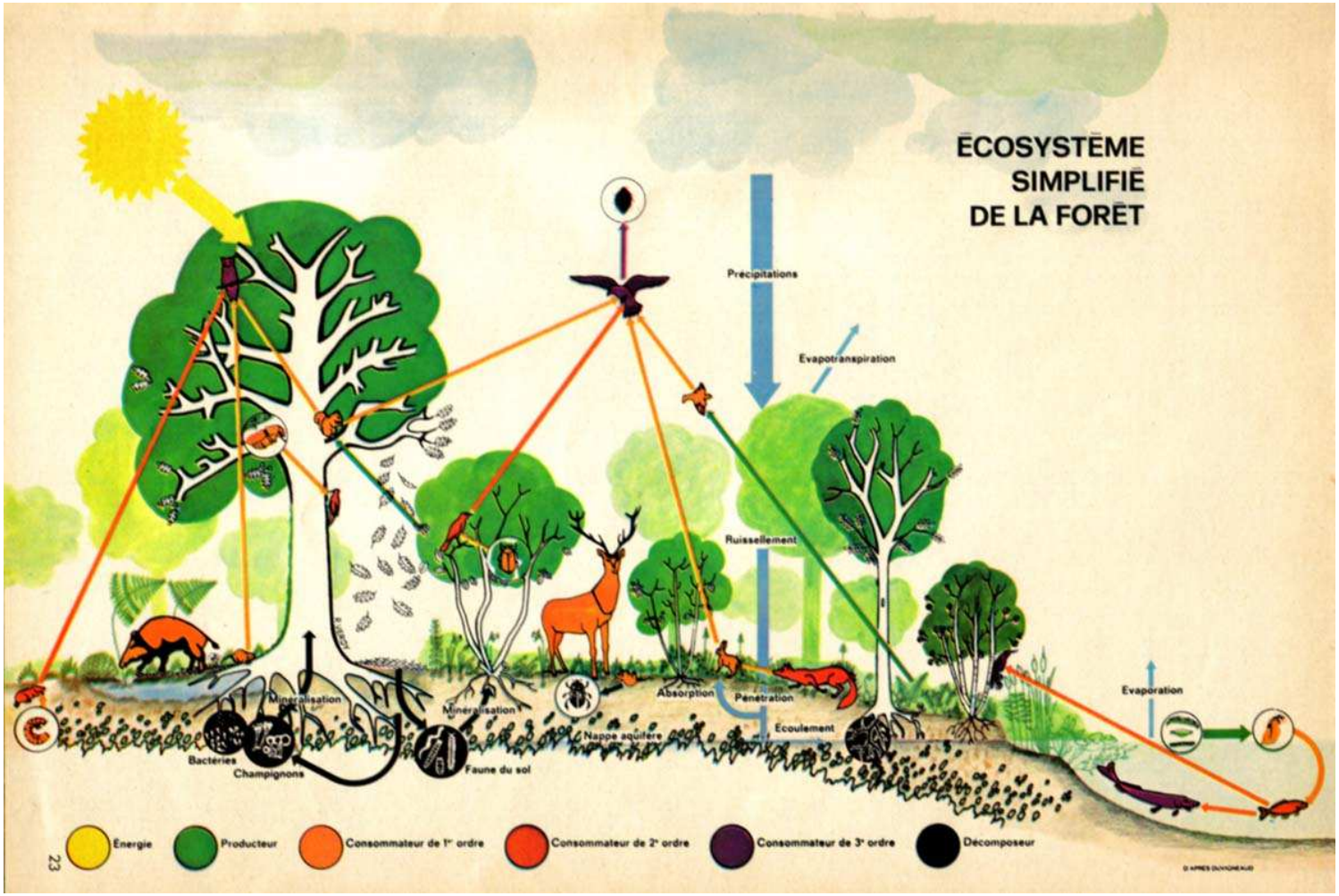

# Les menaces visant les forêts domaniales

Les coupes rases effectuées par l'ONF en forêt de Meudon, pour l'exploitation du bois, au détriment des paysages

La pression de l'urbanisme et des infrastructures de transport

Projet du T10 avec 5 ha de forêts supprimés

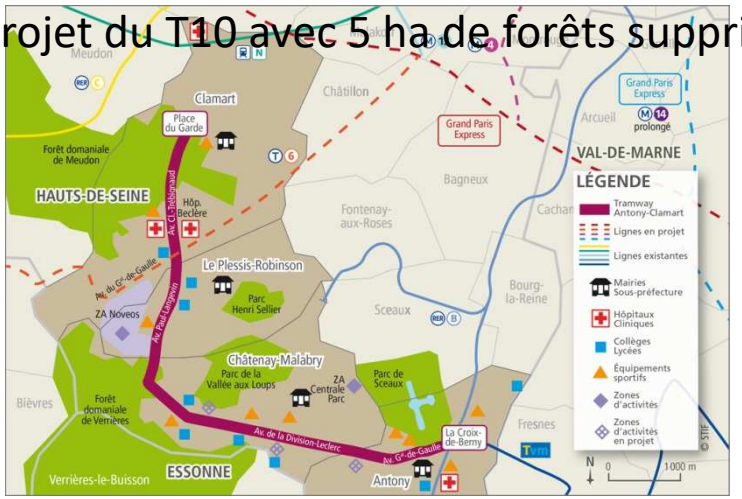

# Les menaces visant les forêts domaniales (suite)

- Les tentations pour les communes forestières : plus de parkings et de zones de loisirs en lisière de forêt, agrandissement de cimetières

- La circulation automobile

- Les déchets

# Les actions des pouvoirs publics

- **Le Grenelle de l'environnement** (2007-2012)
  - Loi Grenelle I (2009) : mobilisation pour le développement durable
  - Loi Grenelle II (2010) :
    - Réduction de la consommation d'énergie ;
    - Prévention des émissions de gaz à effet de serre ;
    - Promotion des énergies renouvelables.
- **La loi sur la transition énergétique** (2015)
    - Contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique
    - Renforcer l' indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.
- **La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** (2016)
    - Reconnaissance et protection de la biodiversité
    - Amélioration du droit de l'environnement

# La filière énergie-bois : une fausse bonne idée

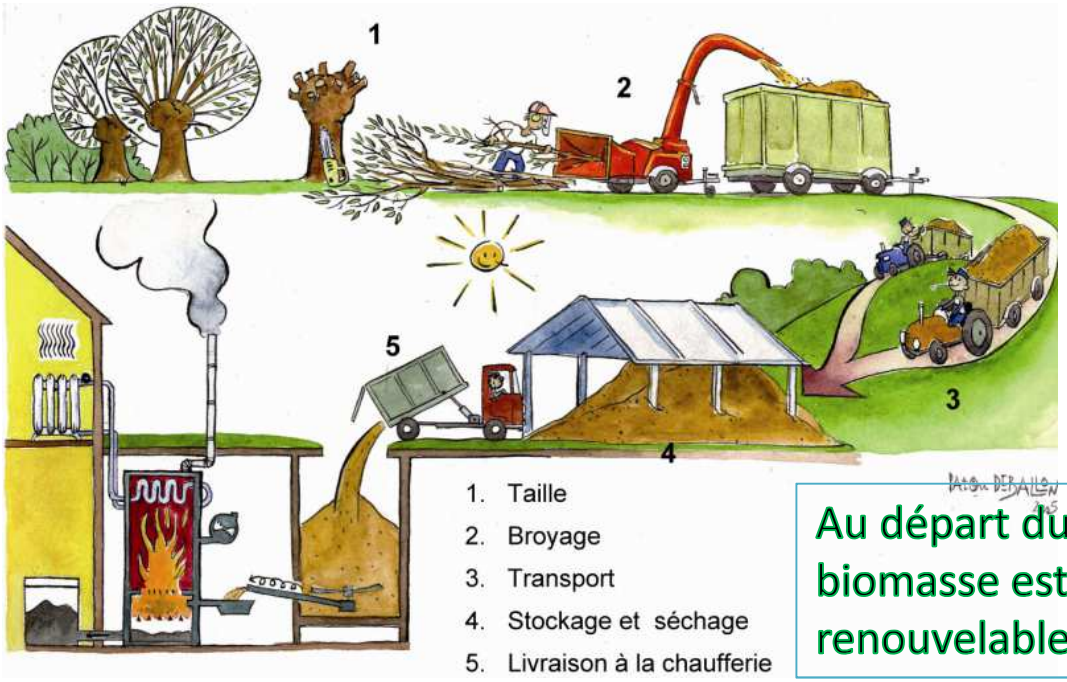


Sujet sensible !

Au départ du Grenelle de l'environnement : La biomasse est une des sources d'énergie renouvelable, à développer

Sujet sensible !

- La neutralité carbone est contestée : le temps de remplacement d'un arbre est long : 100 ans et plus
- Les besoins réels pour le chauffage en idf explosent, la ressource est absente en IDF comme dans les régions environnantes
- L'exploitation de la forêt n'est pas compatible avec la préservation de la biodiversité

# Les pratiques de l'ONF

**Organisme public (EPIC) chargé de la gestion du patrimoine forestier de l'Etat et des Collectivités locales**

- Objectifs : gestion durable de la forêt et développement de la filière bois-énergie
- L'ONF procède à 92 % à des coupes dites « traitement des peuplements par futaies régulières » (les arbres ont le même âge)

**Un effet désastreux pour le paysage** !

# Nos propositions d'actions sur les forêts urbaines domaniales (I)

**Le public via les associations de protection de l'environnement,** est **un acteur légitime** pour avoir son mot à dire sur l'avenir et la gestion des forêts

- Les associations de protection de l'environnement sont présentes par exemple :

  Conseil d'administration de l'ONF : Présence de France Nature Environnement

- Elles sont absentes dans les réunions ONF- Fédération Nationale des Communes forestières

# *Propositions pour la gouvernance*

- Reconnaître la forêt urbaine avec ses spécificités dans le **Code Forestier**. Etablir les règles d'une gestion propre au statut de ces forêts.

- Demander à l'ONF d'accueillir dans une instance consultative les associations locales en présence de professionnels de la forêt, d'organisations indépendantes et de scientifiques de la biodiversité.

- Demander que les réunions et rencontres ONF –FNCOFOR soient ouvertes aux associations.

- Demander que les associations soient représentées dans les instances annoncées dans la loi sur la biodiversité, notamment les futurs Etablissements publics de coopération environnementale ou agences locales de la biodiversité.

# Nos propositions d’actions sur les forêts urbaines domaniales (II)

Les forêts doivent être protégées contre les tentatives de grignotage

# *Propositions pour la protection du périmètre des forêts*

- Classer l'ensemble des forêts domaniales urbaines d'Ile de France en forêts de protection.

- Prendre en compte la gestion spécifique des lisières boisées dans les règlements d'urbanisme. Etablir une charte forestière pour les lisières

- Protéger les lisières forestières en rendant obligatoire la recommandation du SDRIF 2013 dans les PLU intercommunaux : . en dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricoles, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. Un ensemble de constructions éparses ne saurait être regardé comme site urbain constitué.

# Nos propositions d'actions sur les forêts urbaines domaniales (III)

**Les forêts urbaines  domaniales doivent être gérées en préservant effectivement la biodiversité**

# *Propositions pour une meilleure gestion des forêts*

- Réaffirmer la multifonctionnalité de la gestion forestière en Ile de France en reconnaissant l'accueil du public, le maintien du paysage et la biodiversité de l'écosystème forestier comme prioritaires dans les forêts urbaines, et de ce fait en limitant les coupes rases au profit de gestions plus douces.

- Impliquer les collectivités territoriales, notamment pour le ramassage des déchets (gratuité de l'accès aux déchetteries), afin d'alléger les charges financières pesant sur l'ONF.

- Compensation financière à l'ONF pour l'accueil du public de la part des collectivités territoriales